

Ministère des Armées
A l'attention de Madame la Ministre,
Hôtel de Brienne
14 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Paris la Défense, le 07 mars 2018

Madame la Ministre,

Dans le cadre du programme ambitieux de développement de l'énergie photovoltaïque en France porté par le gouvernement et, plus particulièrement, de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire mis en œuvre par la Commission de Régulation de l'Energie, EDF Energies Nouvelles, filiale à 100 % du Groupe EDF, étudie en partenariat avec le syndicat ENERGIE Eure-et-Loir, à l'origine du projet, la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur le secteur sud de l'EAR de Châteaudun (28) depuis le mois de novembre 2017.

Au vu du pré-diagnostic réalisé et de nos échanges avec le Général GODARD, Conseiller du gouvernement pour les armées - Chef du projet « Châteaudun », ainsi qu'avec les élus locaux, l'emprise située au sud de la piste en activité apparaît comme propice au développement d'un projet photovoltaïque. La puissance de cette centrale pourrait atteindre 120 MWc, ce qui constituerait l'une des plus grandes centrales photovoltaïques de France.

EDF Energies Nouvelles et ENERGIE Eure-et-Loir souhaitent désormais lancer des études approfondies en vue de la constitution d'un dossier de permis de construire (inventaires écologiques, étude de raccordement au réseau public...). Pour ce faire, nous souhaitons étudier ensemble la meilleure solution pour la mise à disposition du foncier.

Nous avons imaginé deux mécanismes possibles étant entendu que dans les deux cas, une procédure de déclassement du Domaine Public sera nécessaire :

- L'Etat et une société de projet à constituer pourraient signer une promesse de bail emphytéotique. Il s'agit du scénario qui a notre préférence dans la mesure où il permet une mise en œuvre plus rapide ;
- L'Etat pourrait vendre le terrain à une collectivité ou un groupement de collectivités. La société de projet pourrait alors signer une promesse de bail emphytéotique avec l'acquéreur du terrain.

Ce projet de centrale photovoltaïque est étudié dans l'hypothèse d'une cohabitation avec l'activité aéronautique présente sur la partie Nord de la base. Nous vous informons qu'une étude de réverbération est d'ores et déjà lancée afin de nous assurer de l'absence de risque d'éblouissement sur les pilotes d'aéronefs et le cas échéant revoir les contours du polygone d'implantation préférentiel.

Enfin, nous tenons à vous informer de la volonté d'ENERGIE Eure-et-Loir et d'EDF Energies Nouvelles de donner une dimension participative à ce projet par notre engagement d'ouverture du capital de la société de projet en faveur d'une SEM énergie constituée de collectivités.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Didier HELLSTERN
Directeur Région Nord
EDF Energies Nouvelles



Xavier NICOLAS
Président
ENERGIE Eure-et-Loir

